

## Pièces à fournir pour une première demande d'aménagement

Sous enveloppe cachetée sur laquelle vous aurez noté "**Première demande d'aménagement**" :

- Sur papier libre, les réponses aux questions ci-dessous :
  - Vos coordonnées : nom, prénom, date de naissance, numéro de téléphone, filière et niveau d'étude
  - Votre problème de santé
  - Les aménagements demandés,
- Tous documents en rapport avec votre situation de santé les plus récents possibles (ex : compte-rendu médical du spécialiste qui vous suit, de votre chirurgien spécifiant les mouvements interdits ou limités, ordonnance, bilan d'orthophoniste, d'ergothérapeute, de psychomotricien, de psychiatre, de psychologue, bulletin d'hospitalisation...),
- Vos traitements (médicaux, rééducation...) : soit la mention dans le Compte-rendu, soit les ordonnances,
- Votre reconnaissance MDPH le cas échéant,
- Les aménagements du bac et des années antérieures si vous en avez bénéficié.
- L'ensemble des documents est à remettre à l'infirmière avec laquelle vous aurez pris rendez-vous.

Votre contact pour toutes questions  
[referent.handicap@iut-dijon.u-bourgogne.fr](mailto:referent.handicap@iut-dijon.u-bourgogne.fr)

### Infirmières de l'IUT

<b>Dijon</b> Florence Patin (rez-de-chaussée du bloc central, aile informatique)	<b>Auxerre</b> Nathalie Seris (MUBA) <b>Nevers</b> Nathalie Prasalek
--	--

## Pièces à fournir pour une première demande d'aménagement

Sous enveloppe cachetée sur laquelle vous aurez noté "**Première demande d'aménagement**" :

- Sur papier libre, les réponses aux questions ci-dessous :
  - Vos coordonnées : nom, prénom, date de naissance, numéro de téléphone, filière et niveau d'étude
  - Votre problème de santé
  - Les aménagements demandés,
- Tous documents en rapport avec votre situation de santé les plus récents possibles (ex : compte-rendu médical du spécialiste qui vous suit, de votre chirurgien spécifiant les mouvements interdits ou limités, ordonnance, bilan d'orthophoniste, d'ergothérapeute, de psychomotricien, de psychiatre, de psychologue, bulletin d'hospitalisation...),
- Vos traitements (médicaux, rééducation...) : soit la mention dans le Compte-rendu, soit les ordonnances,
- Votre reconnaissance MDPH le cas échéant,
- Les aménagements du bac et des années antérieures si vous en avez bénéficié.
- L'ensemble des documents est à remettre à l'infirmière avec laquelle vous aurez pris rendez-vous.

Votre contact pour toutes questions  
[referent.handicap@iut-dijon.u-bourgogne.fr](mailto:referent.handicap@iut-dijon.u-bourgogne.fr)

### Infirmières de l'IUT

<b>Dijon</b> Florence Patin (rez-de-chaussée du bloc central, aile informatique)	<b>Auxerre</b> Nathalie Seris (MUBA) <b>Nevers</b> Nathalie Prasalek
--	--

L'infirmière de l'IUT et toute l'équipe du SSU sont  
tenues au secret médical et au secret professionnel.



L'infirmière de l'IUT et toute l'équipe du SSU sont  
tenues au secret médical et au secret professionnel.

